

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03524

Numéro SIREN : 839 098 423

Nom ou dénomination : 8 TNS

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2022 sous le numéro de dépôt 21861

Désignation de l'entreprise SASU 8 TNS		7a rue de la Batterie		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		67118 GEISPOLSHHEIM			
SIRET		8 3 9 0 9 8 4 2 3 0 0 0 2 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		17		Durée de l'exercice précédent * 12	

				Exercice N clos le 31052022		Exercice N-1 clos le 31122020	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	8 500	016	2 087	6 413	
	Immobilisations corporelles*	028	174 419	030	116 890	57 530	
	Immobilisations financières* (1)	040	38 235	042		38 235	
	Total I (5)	044	221 154	048	118 977	102 177	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	5 545	062		5 545
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	267 926	070		267 926	
		072	139 120	074		139 120	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 364	086		4 364	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	416 955	098		416 955	
	Total général (I + II)	110	638 109	112	118 977	519 132	

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	25 520		25 520
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	2 552		2 552
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	142 771		48 935
	Résultat de l'exercice	136	(129 290)		93 836
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	41 553		170 843
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	254 989		45 362
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 452		41 025
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	216 138		384 251
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	477 579		470 638
Total général (I + II + III)	180	519 132		641 481	

RENOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	33 300		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

" certifié et conforme "

TS

8TNS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 25 520 euros

7 A rue de la Batterie

67118 GEISPOLSHEIM

RCS STRASBOURG 839 098 423

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{ER} AOUT 2022

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2022

L'an 2022,
Le 1^{er} aout,
A 14h00,
Au siège,

La société **TSA FINANCES**, Société par actions simplifiée unipersonnelle,
Au capital de 201 000 euros,
Ayant son siège social 20 rue des Cerises – 67118 GEISPOLSHEIM,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro **889 748 331** RCS
STRASBOURG,
Représentée par Monsieur Serafettin TURKOGLU en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 464 actions de 55 euros composant le capital social de la
société 8TNS,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Serafettin TURKOGLU, Président non associé de la Société,



I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Serafettin TURKOGLU, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2022. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2022 ont été adressés le 29 juillet 2022 à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mai 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société clos le 31 mai 2022, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11 767 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mai 2022 s'élevant à 129 290 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : 129 290 euros

Imputation sur le compte Report à Nouveau Créancier afin d'apurer la perte :

- Report à nouveau antérieur Créancier : 142 771 euros
- Imputation sur le compte Report à Nouveau Créancier: 129 290 euros

Ancien solde du compte report à nouveau Créancier : 142 771 euros
Nouveau solde du compte report à nouveau Créancier : 13 481 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.



TROISIEME DÉCISION

L'Associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

QUATRIEME DÉCISION

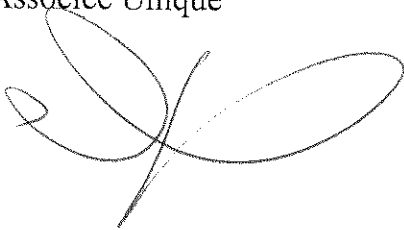
L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

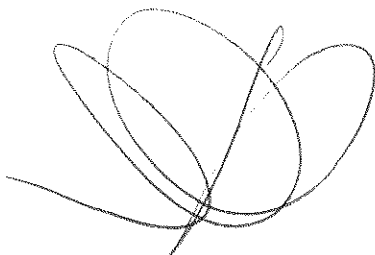
TSA FINANCES

Associée Unique



Monsieur Serafettin TURKOGLU

Président de la Société & Président de la séance



8TNS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 25 520 euros

7 A rue de la Batterie

67118 GEISPOLSHEIM

RCS STRASBOURG 839 098 423

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{er} AOUT 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2022

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mai 2022 s'élevant à 129 290 euros de la manière suivante :

- Perte de l'exercice : 129 290 euros

Prélèvement sur le compte Report à Nouveau Créditeur afin d'apurer la perte :

- Report à nouveau antérieur Créditeur : 142 771 euros
- Prélèvement : 129 290 euros

<i>Ancien solde du compte report à nouveau Créditeur :</i>	<i>142 771 euros</i>
<i>Nouveau solde du compte report à nouveau Créditeur :</i>	<i>13 481 euros</i>

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

Certifié conforme par le Président
Monsieur Serafettin TURKOGLU



T. S

8TNS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 25 520 euros

7 A rue de la Batterie

67118 GEISPOLSHEIM

RCS STRASBOURG 839 098 423

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société désignée ci-après :

8 TNS

Société par actions simplifiée

Capital : 25 520 euros

Siège social : 7 A rue de la Batterie – 67118 GEISPOLSHEIM

RCS STRASBOURG 839 098 423

Représentée par son représentant légal Monsieur Serafettin TURKOGLU, Président

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'Associée unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L. 232-21 à L. 232-23 du Code de commerce à :

Monsieur Kévin SENSFELDER, responsable de bureau et Monsieur André GYSS, expert-comptable du **Cabinet GS Conseils & Stratégies**, Société d'expertise comptable immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le SIREN **902 709 856**, dont le siège est fixé au 12 rue des Frères Lumière à 67201 ECKBOLSHEIM.

Monsieur Serafettin TURKOGLU

